

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAC 692 Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public conclu avec l'association Dalle aux Chaps (20e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment en son article L.2122-1-3 alinéa 1 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la Convention d'Occupation temporaire du domaine public avec l'association Dalle aux Chaps, ayant son siège social 10 Place du Maquis du Vercors Paris 20^{ème} ;

Considérant l'intérêt local à maintenir pour une période transitoire les activités de l'association sur la dépendance du domaine public occupée qui justifient que le titre d'occupation soit délivré de gré à gré ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du 22 février 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Dalle aux Chaps un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public relatif à l'occupation du site situé au 10 Place du Maquis du Vercors Paris 20^{ème} arrondissement. L'avenant à la Convention d'occupation temporaire du domaine public est joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : La redevance versée à la Ville de Paris par l'association Dalle aux Chaps, en contrepartie de l'occupation, reste fixée à un montant de 1.200 euros et sera perçue à terme échu une fois par an. L'aide en nature qui en résulte est de 135.800 euros.

Article 3 : La recette correspondante sera versée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2021 et suivantes.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO